



REGION BASSE - NORMANDIE

AVIS

**C**  
**O**  
**M**  
**I**  
**T**  
**E**  
**E**  
**C**  
**C**  
**O**  
**N**  
**O**  
**M**  
**I**  
**Q**  
**U**  
**E**  
**E**  
**T**  
**S**  
**O**  
**C**  
**I**  
**A**  
**L**

**LA SITUATION ET LES  
PERSPECTIVES DE  
L'AGRICULTURE  
EN BASSE-NORMANDIE**



1<sup>er</sup> Mars 1991



Le Comité Economique et Social de Basse-Normandie s'est réuni le vendredi 1er mars 1991, à l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, sous la présidence de M. DROULIN, à l'effet notamment d'examiner un projet d'avis sur la situation et l'avenir de l'agriculture en Basse-Normandie.

**Le COMITE ECONOMIQUE et SOCIAL de BASSE-NORMANDIE,**

- Après avoir confié à la Commission n° 5 "Développement économique - Recherche - Transferts de technologie" le soin d'étudier cette question ;

- Après avoir pris connaissance du rapport intitulé "La situation et l'avenir de l'agriculture en Basse-Normandie" ;

- Après avoir entendu l'avis de cette Commission spécialisée ainsi rédigé et amendé :

/...

L'agriculture bas-normande évolue aujourd'hui dans un contexte globalement défavorable.

Tout d'abord, la Politique Agricole Commune (P.A.C), alors qu'elle avait été instaurée pour hisser la production agricole européenne au niveau de sa consommation, est depuis plusieurs années contrainte d'appliquer des mesures drastiques de limitation des productions. Elle a désormais pour objectif d'éviter des phénomènes de surproduction synonymes d'écroulement des marchés et de constitution de stocks de matières premières ou transformées à la gestion trop onéreuse.

Ensuite, les négociations dont le G.A.T.T. (General Agreement on Tarifs and Trade) fait actuellement l'objet, et les projets contradictoires de réforme de la P.A.C., font peser sur l'agriculture européenne, et en particulier française, de lourdes incertitudes. A cet égard, les éventualités d'une réorientation des soutiens aux marchés, la mise en place d'aides directes et de limitations de production proportionnées à la taille des exploitations sont évoquées.

Enfin, à ces préoccupations structurelles se sont ajoutés trois facteurs conjoncturels qui se sont traduits au plan agricole par une aggravation des difficultés. Il s'agit en l'occurrence des deux sécheresses de 1989 et de 1990, du processus entamé de libéralisation des Pays de l'Est occasionnant un déséquilibre des marchés notamment de viande bovine, et de la guerre du Golfe provoquant le renchérissement de certains produits indispensables à l'activité agricole et la contraction de certains marchés.

Au sein de ce contexte préoccupant, l'agriculture bas-normande est en proie à des difficultés significatives qui affectent la majorité de ses secteurs d'activités.

Ainsi, au plan des productions, les livraisons de lait ont été réduites de 9 % entre 1984 et 1989. De surcroît, une réduction de 4 à 5 % des quotas laitiers est envisagée. La production de viande bovine a subi de plein fouet les conséquences des quotas laitiers et plus récemment des importations en provenance des Pays de l'Est, ces deux facteurs entraînant une chute dramatique des cours. Les productions de céréales et d'oléoprotéagineux subissent, elles aussi, depuis 1987 des baisses de prix

/...

significatives consécutivement à la mise en place des Quantités Maximales Garanties (Q.M.G.). Ces trois productions représentent, faut-il le rappeler, 82 % du produit agricole final de la Basse-Normandie (1).

L'évolution du revenu brut agricole pour 1990 illustre bien cette aggravation : Calvados (- 4,1 %), Manche (- 1,4 %) et Orne (- 4,7 %). Encore faut-il préciser que ces variations ne prennent pas en compte les futures pénalités laitières et ne traduisent pas certaines situations réellement dramatiques.

Parallèlement, la société agricole connaît des difficultés de nature structurelle. Illustration d'une démographie faiblissante, les installations de jeunes agriculteurs sont bien loin de compenser les départs ; ainsi, constate-t-on moins d'une installation pour cinq départs, cette évolution posant dès aujourd'hui la question de la pérennité des exploitations et de l'occupation du territoire agricole. De plus, le niveau de formation, face à des exigences qualitatives croissantes, affiche des insuffisances certaines : 43 % des agriculteurs de moins de 35 ans n'ont pas le niveau B.E.P.A..

Enfin, les structures agricoles présentent encore un déficit d'aménagement et de mise en valeur ; trop d'exploitations sont toujours insuffisamment regroupées et trop de parcelles ne bénéficient pas d'un drainage adapté. En outre, la fiscalité foncière, en reposant sur des bases obsolètes, pénalise fortement l'activité agricole régionale. Par ailleurs, aux plans paysager et agronomique, l'apparition de friches et de pratiques culturelles négligentes pose des problèmes nouveaux notamment en matière de développement du tourisme en milieu rural.

Pourtant, malgré les difficultés actuelles et un contexte défavorable, l'agriculture reste un secteur essentiel de l'économie régionale.

(1) - soit 42 % pour le lait, 24 % pour la viande et 16 % pour les céréales et les oléoprotéagineux.

Avec environ 50 000 exploitations et plus de 70 000 emplois (13,2 % de la population active totale au 1er janvier 1990), l'agriculture de la Basse-Normandie occupe une place de choix au plan français. Principalement spécialisés dans le lait et la viande bovine, les agriculteurs bas-normands livrent 2,5 milliards de litres de lait et 130 000 tonnes de viande bovine tous les ans, soit respectivement 12 % et 8,5 % de la production française. L'agriculture régionale produit également une part non négligeable des denrées suivantes : 5,3 % de la production française d'oléoprotéagineux, 3,3 % des céréales, 40 % des pommes à cidre, 11,3 % du lin, 30 % des carottes... (2).

De surcroît, l'ensemble de cette activité de production a permis progressivement de constituer en Basse-Normandie une industrie agro-alimentaire forte employant près de 20 000 salariés et étayée par la présence de la majeure partie des grands groupes français et internationaux (U.L.N., BESNIER, NESTLE, CONAGRA, ANDROS...) et par de grandes coopératives départementales (CASAM, COVAL, COOP-CAN). C'est particulièrement dans le domaine du lait que l'industrie de transformation régionale est remarquable : la Basse-Normandie occupe ainsi la première place pour la production de fromages (133 000 tonnes en 1989) et de crème (49 000 tonnes) et la deuxième place pour la production de beurre. Le secteur de la transformation de la viande est également important avec plusieurs unités d'abattage dont la capacité est supérieure à 25 000 tonnes par an. Enfin, la transformation de légumes, de pommes à cidre et le négoce des céréales apportent une richesse supplémentaire à l'économie régionale.

Au plan financier, la valeur ajoutée de l'agriculture bas-normande s'élevait en 1988 à 7,8 milliards de francs et celle des industries agro-alimentaires à près de 1,9 milliard de francs. Ces données sont à comparer au Produit Intérieur Brut (P.I.B.) régional qui atteignait à la même période 108 milliards.

Au plan de l'emploi, l'activité agricole, agro-alimentaire et de services intéresse environ 95 000 emplois, soit 18 % de la population active totale de la Basse-Normandie, ce qui est loin d'être négligeable.

(2) - également 25 % du persil, 7 % du poireau, 3,4 % de la viande porcine, 4 % du chou-fleur...

Enfin, au plan de l'aménagement et de l'occupation du territoire, les activités agricoles et agro-alimentaires, de par leur dissémination, jouent un rôle indéniable.

Affirmer que l'agriculture et l'agro-alimentaire sont des secteurs essentiels de l'économie régionale n'est donc pas une vue de l'esprit. Il faut aussi savoir qu'un affaiblissement de l'agriculture bas-normande pourrait insensiblement inciter les industriels de l'agro-alimentaire à réviser leurs politiques d'implantation et à se tourner vers les grands bassins de consommation (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais) ou de production (Bretagne, Pays de la Loire). Pour combattre cette éventualité, l'objectif doit être de favoriser au mieux la transformation et aussi la valorisation sur place des productions, ceci passant par le maintien d'une agriculture régionale puissante.

Pour toutes ces raisons, et quelles que soient les décisions prises dans le cadre du G.A.T.T. et de la réforme de la P.A.C., le Conseil Régional doit poursuivre son effort en faveur de la politique agricole avec comme objectif premier de consolider le potentiel de production et de transformation. Le Comité est convaincu que ces actions seront d'autant plus efficaces qu'elles combattront certaines des faiblesses les plus caractéristiques de l'agriculture régionale, à savoir :

- un esprit d'entreprise insuffisamment développé,
- un cloisonnement des activités et des hommes,
- une certaine répugnance vis-à-vis des productions nouvelles et de l'innovation,
- une demande de formation limitée.

Le Comité estime que la mobilisation des Pouvoirs Publics doit aller dans quatre directions :

- les interventions économiques directes,
- l'engagement de réflexions à mener d'ici le prochain Plan,
- des prises de conscience à susciter,
- une contribution régionale à de grandes réformes nationales.

Il faut enfin conserver à l'esprit que la voie de la consolidation et du développement de l'agriculture bas-normande est étroite car nos principales productions restent soumises à des facteurs

/...

limitants -quotas, pénalités, quantité maximale garantie- et que les secteurs susceptibles de favoriser une expansion significative sont soumis aux fluctuations erratiques des marchés. Néanmoins, trois axes d'intervention doivent être suivis ; ils ont trait aux productions, aux hommes et à l'aménagement du territoire régional.

<p>PRODUCTION, QUALITE et VALORISATION des PRODUCTIONS</p>
--

Dans ce cadre, le Comité propose trois orientations générales : consolidation des filières traditionnelles, développement et organisation de la diversification, mise en place d'une politique de recherche ambitieuse.

### Consolider les filières traditionnelles

Ce type d'action qui vise à assurer une productivité et une compétitivité suffisantes aux secteurs du lait et de la viande bovine fait déjà l'objet de l'essentiel des crédits régionaux consacrés à l'agriculture. Néanmoins, le Comité souhaite qu'un certain nombre d'actions et de réflexions nouvelles soient menées.

\* Tout d'abord, un dispositif de mobilité structurante des quotas laitiers doit être mis en place dès que possible pour maintenir en Basse-Normandie un tissu suffisamment dense d'exploitations laitières performantes, et pour permettre à certaines exploitations d'atteindre un niveau de rentabilité satisfaisant.

\* Par ailleurs, quels que soient l'évolution et le niveau des références laitières, l'avenir de la production régionale de viande bovine doit être préservé. A cet égard, le Comité souhaite que le développement de la production de bovins mâles issus du troupeau de vaches allaitantes soit poursuivi.

\* Le domaine de l'aménagement des structures agricoles fait partie des actions essentielles pour l'amélioration de la conduite et de la productivité des exploitations. Compte-tenu de l'importance des besoins et des sommes inscrites en faveur de cette politique (plus de 20 % du

/...

budget régional agricole), le Comité souhaite que l'efficacité soit recherchée. Pour ces raisons, il propose qu'une réflexion soit menée par les Départements, maîtres d'ouvrage, en vue de la définition de plans départementaux d'aménagement des structures, document à même de mettre en évidence les priorités et les modalités d'action.

\* Enfin, il faut avoir à l'esprit que, pour nos productions traditionnelles, l'aspect qualitatif va devenir déterminant. Toutes les filières doivent en être conscientes et chercher à favoriser les concepts d'appellation d'origine, de certification et plus généralement de respect des normes. L'intérêt manifesté par les consommateurs pour ces notions, et notamment celles liées à l'origine des productions et des produits, doit être pris en compte et relayé par le Conseil Régional.

### Consolider et organiser la diversification

Compte-tenu des rigidités définitives qui affectent nos principales productions, la diversification peut constituer pour l'agriculture bas-normande un secteur d'expansion, encore faut-il qu'elle soit bien appréhendée, menée et organisée. Qu'elle soit sous forme de production ou de prestation de services, et qu'elle soit une activité essentielle ou de complément pour l'exploitation, la diversification doit être conduite professionnellement, c'est-à-dire avec la compétence et les investissements appropriés.

L'expérience montre qu'il est absolument nécessaire de se doter en la matière d'un outil susceptible de détecter les créneaux porteurs, de vulgariser, de suivre avec précision les évolutions de production et de consommation, et de diffuser toutes ces informations. Cet "observatoire" est d'autant plus indispensable que la rentabilité d'une activité de diversification décline avec le temps.

Par ailleurs, certaines formes de diversification utilisatrices d'espaces (extensification) doivent être développées, particulièrement dans certaines régions naturelles. En ce sens, la Région doit appuyer toute mesure favorable émanant des instances européennes ou toutes réformes conduisant à une révision ou à une suppression de l'impôt foncier non bâti. Enfin, la Région doit favoriser la mise en place de filières notamment par la constitution ou le renforcement des dispositifs de transformation et/ou de conditionnement.

### Conduire une politique d'interfaces et de recherche ambitieuse

Compte-tenu de l'importance de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie bas-normande et compte-tenu du fait qu'il faut prendre toutes les dispositions pour assurer leur avenir, la mise en oeuvre d'une politique volontariste en matière de recherche-développement et d'enseignement supérieur constitue dans ces domaines un facteur indispensable.

L'existence d'une politique de recherche et d'enseignement supérieur présente un triple intérêt en permettant de :

- compléter et conforter l'ensemble de la filière ;
- répondre aux besoins spécifiques exprimés par la production et la transformation ;
- favoriser l'innovation et la découverte de nouveaux produits ou débouchés.

Cependant, les avantages que la Basse-Normandie pourrait retirer du développement de la recherche finalisée sont tributaires de la mise en place d'interfaces réunissant les secteurs de la production, de la transformation et de la recherche.

Vis-à-vis de l'agriculture, il serait bon de privilégier les recherches ayant trait aux problèmes d'environnement (gestion des intrants, présence et devenir des nitrates et pesticides), d'autant que ces préoccupations recoupent celles relatives à la qualité des produits et au respect des normes actuelles ou futures de commercialisation. En outre, la recherche peut apporter une réponse adaptée à certains des problèmes de production rencontrés par les agriculteurs tout particulièrement en matière végétale par la multiplication in vitro.

Dans le même ordre d'idée, les utilisations non-alimentaires des productions agricoles (diester, bio-éthanol...) constituent une possibilité intéressante et permettraient de répondre à certains des problèmes posés à l'agriculture et au monde rural bas-normand en termes de nouveaux débouchés et d'occupation de l'espace. Cependant, cette

opportunité reste conditionnée par des décisions nationales et européennes favorables et par la capacité de la région à s'impliquer dans cette voie, notamment au niveau de la recherche appliquée.

Vis-à-vis de l'agro-alimentaire, le recours aux biotechnologies doit permettre d'élargir et de diversifier les voies régionales traditionnelles. L'application de procédés de bioconversion peut favoriser les produits agricoles ou les sous-produits de l'agro-alimentaire (production d'aliments probiotiques ou rouissage enzymatique des plantes textiles).

Enfin, en matière d'enseignement supérieur, la création d'une école d'ingénieurs spécialisée dans ces domaines serait l'aboutissement et le complément légitime d'un renforcement du secteur de la recherche dans l'agronomie et l'agro-alimentaire.

FAVORISER L'EMERGENCE de NOUVEAUX ACTEURS
---

L'agriculture bas-normande, si elle veut s'adapter aux nouvelles données et assurer son avenir (Cf. partie précédente) doit absolument prôner une politique renforcée d'installation des jeunes, et doit vis-à-vis de son développement, afficher des comportements résolument novateurs.

Assurer l'avenir par une politique d'installation renforcée

Quels que soient les efforts consentis, l'agriculture bas-normande ne pourra se maintenir et se développer que si elle assure un renouvellement suffisant de ses effectifs. Or, à l'heure actuelle, pour cinq départs, on n'enregistre qu'une seule installation. Compte-tenu de cette évolution préoccupante (liée à la démographie et à la moindre attractivité de la profession dans un tel contexte), il apparaît indispensable de réussir

/...

quantitativement et qualitativement une politique de l'installation. C'est à ce prix que la Région aura la meilleure assurance que l'agriculture bas-normande s'engagera dans la voie des objectifs fixés.

La politique en faveur de l'installation initiée par le Conseil Régional en dehors des aides de l'Etat pourrait s'appuyer sur trois types d'intervention : poursuivre l'amélioration du niveau de formation, garantir les conditions de transmission des exploitations, aider l'installation des jeunes.

\* L'obtention d'un niveau de formation satisfaisant est la condition obligatoire d'une politique réussie de l'installation. En ce sens, le Conseil Régional devra poursuivre ses actions en faveur d'une élévation du niveau notamment par la formation initiale, et favoriser toutes les actions susceptibles de concourir à une bonne insertion professionnelle (alternance, stages professionnels, ouvertures vers l'extérieur...).

\* L'installation correspond à la reprise d'une exploitation et, afin de mener avec succès cette opération délicate, le Comité pense qu'un certain nombre de mesures pourraient être prises :

- les audits d'exploitations susceptibles d'être reprises pour que les installations s'opèrent en parfaite connaissance de cause mériteraient d'être généralisées ;

- la mise en place d'un système de parrainage des agriculteurs en cours d'installation devrait, parallèlement, faire l'objet d'une réflexion ;

- l'opportunité d'installations sociétaires devrait être étudiée et encouragée, compte-tenu de l'importance des investissements initiaux nécessaires.

Dans une région où la production de lait est primordiale, la demande en installation laitière est considérable, mais bute trop souvent sur des références insuffisantes. Ainsi, dans le Calvados, aucune installation laitière avec complément de lait n'a pu être effectuée depuis 1989. Là encore, en favorisant une politique de mobilité structurante des quotas (voir infra), le Conseil Régional participerait au maintien d'une production essentielle pour l'industrie agro-alimentaire et l'utilisation des surfaces en herbe.

Cette politique n'est cependant pas exclusive d'actions visant à encourager l'installation de jeunes dans d'autres productions.

/...

### Moderniser les comportements

Toutes les analyses le confirment et le démontrent, la majorité des agriculteurs bas-normands affiche encore une prudence et une réserve exacerbées dans leurs comportements et leurs attitudes vis-à-vis de la plupart des concepts modernes et innovants ayant trait à l'exercice de leur profession. Pour être efficace, une politique de développement de l'agriculture bas-normande doit chercher à corriger cet état d'esprit en favorisant certaines actions novatrices. Dans cette optique, plusieurs orientations pourraient être encouragées : la mise en oeuvre de projets collectifs, l'établissement de liens contractuels avec l'agro-alimentaire, le recours plus systématique aux conseils et la constitution de fonds de garantie.

\* La mise en oeuvre de projets collectifs est un facteur propre à faciliter la concrétisation de certains investissements indispensables au développement de l'exploitation mais parfois impossibles à réaliser individuellement. Aussi la constitution de structures collectives favorisant l'investissement en matériel, la mise en place de structures de production et de transformation, de commercialisation ou de promotion, la création de marques ou de label, et l'emploi de salariés doivent faire l'objet d'incitations.

\* L'établissement de liens contractuels avec l'agro-alimentaire, dans le domaine de la viande en particulier, apparaît de plus en plus nécessaire. Cela pourrait avoir pour effet de pousser les agriculteurs à adapter leurs produits aux besoins spécifiques des transformateurs et pourrait inciter ces derniers à pérenniser, voire à accroître leurs implantations régionales.

\* L'association de la recherche agricole, des agriculteurs et des industriels doit permettre d'agir sur les productions (qualité, consistance, aspect...), sur les techniques de production (ne détruisant pas la qualité, ni l'image des productions ou des produits), sur les produits (adaptation aux exigences sous toutes leurs formes et au goût des consommateurs et notamment étrangers), sur les emballages, sur les problèmes d'environnement (devenir des intrants, engrais, pesticides...).

Or, il n'existe aucune structure régionale où les acteurs pourraient tous se retrouver avec un souci premier d'assurer le développement global de l'agriculture et des I.A.A. dans notre région. Pour que tout le monde soit motivé et recherche l'intérêt général, il faut obtenir des participations des différents acteurs à un fonds régional de développement agricole et agro-alimentaire. La Région pourrait faciliter la

/...

création et l'existence de ce fonds en y apportant annuellement une subvention incitatrice de fonctionnement. Un Comité de gestion serait chargé, en accord avec les collectivités parties prenantes, de fixer les objectifs et d'arrêter un programme d'opérations transversales (actions de recherche, de promotion, de communication), et verticales axées, entre autres, sur la qualité et l'origine normande des produits.

\* Un recours plus développé au conseil doit être recherché pour favoriser une modification des comportements jugés jusqu'alors trop individualistes et pour faciliter l'adaptation permanente de l'agriculture bas-normande aux progrès techniques. D'une certaine manière, cette politique s'apparente à une formation continue de terrain. De nombreux dispositifs existent déjà allant du conseil individuel (audit d'entreprise, conseil spécialisé) au conseil collectif et méritent d'être soutenus.

\* L'avenir de l'agriculture bas-normande réside dans sa faculté future et soutenue d'adaptation ; cette adaptation, nous l'avons indiqué, passe à la fois par la formation, la communication sous toutes ses formes et par l'investissement. Sur ce dernier point, on peut tout à fait comprendre la "frilosité" des agriculteurs quand il s'agit d'investir dans une opération susceptible de remettre en cause totalement l'existence même de leur exploitation. Face à cette situation, des mesures limitant les risques d'entreprise dans les processus de reprise, de modernisation, de réorientation... doivent être recherchées par les Pouvoirs Publics. C'est dans le souci de limiter l'appréhension de l'exploitant-entrepreneur que le Comité croit en la création d'un fonds de garantie approprié.

## Les POLITIQUES d'ACCOMPAGNEMENT

Le maintien d'une agriculture bas-normande forte ne passe pas seulement par la mise en oeuvre de solutions économiques et techniques. L'agriculture est aussi une composante essentielle du monde rural. C'est pourquoi le Comité considère que, parallèlement aux actions de nature technique mises en oeuvre, des politiques spécifiques au milieu rural doivent être initiées. Elles auront pour fonction d'accompagner le développement économique agricole basé sur des objectifs de rentabilité et compétitivité, et de permettre la prise en compte de notions

/...

apparemment antinomiques à ces objectifs tels que le souci d'occupation de l'espace, le maintien d'activités et de population en milieu rural, et la préservation de l'environnement.

### De nécessaires mesures sociales

Les autorités européennes et nationales doivent intégrer la dimension sociale des mutations qu'elles génèrent par leurs décisions. Il faut savoir que depuis une quinzaine d'années, l'agriculture, en particulier bas-normande, a subi une véritable catastrophe sociale comparable à celle qui a touché d'autres secteurs comme la sidérurgie, le textile ou l'automobile. Ainsi, la population active agricole est-elle passée de 116 000 personnes en 1975 à 70 000 aujourd'hui ; dans le même temps, le nombre d'exploitations passait de 68 000 à 50 000 (toutes tailles confondues). Ces seules données témoignent donc bien de l'ampleur de la mutation qui affecte l'agriculture régionale. Ainsi, en matière agricole, des mesures en faveur de la reconversion et des modalités nouvelles de pré-retraites doivent être envisagées pour faciliter les restructurations qui s'imposent.

### La prise en compte de l'environnement

Pour le Comité, le respect de l'environnement constitue un des meilleurs moyens d'assurer l'avenir de l'agriculture régionale. En effet, cette notion apparaît désormais comme indissociable du cadre de vie et de l'image de marque de la région. Il est également évident que les concepts de qualité et de notoriété des produits sont associés dans l'esprit des consommateurs au respect de l'environnement. Une prise en compte positive de cette notion permettrait aux produits agricoles bas-normands d'être distingués, d'accéder à un niveau de qualité reconnu, et de répondre aux exigences croissantes des consommateurs. L'agriculture régionale doit donc prendre en compte cette nouvelle dimension.

Par ailleurs, dans le domaine des productions animales, la Région pourrait renforcer la prise en compte de l'environnement en complétant ses aides à la création ou à l'extension d'élevages par des crédits destinés à assurer la conformité des installations et des rejets aux normes sanitaires en vigueur ; le non respect des engagements en la matière entraînant le remboursement de tout ou partie des sommes versées. Dans le

/...

domaine des productions végétales, des mesures comparables doivent également être étudiées notamment en ce qui concerne l'utilisation des produits phyto-sanitaires.

### Le maintien d'activités et de services en milieu rural

Le développement de l'agriculture bas-normande ne dépend pas uniquement de paramètres spécifiquement agricoles. L'avenir de ce secteur est également conditionné par le maintien d'activités, de commerces et de services et plus généralement d'une densité de population suffisante à proximité. Compte tenu de la dévitalisation actuelle, le Comité pense que l'accent doit être mis sur le développement de chefs-lieux de cantons ou de bourgs dynamiques. Cette orientation requiert de l'Etat et de l'ensemble des collectivités territoriales une grande vigilance et surtout un volontarisme de tous instants dans un esprit de partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques concernés.

### L'entretien du milieu rural

La campagne bas-normande, dont l'agencement est le fruit du travail quotidien des agriculteurs, voit ses qualités paysagères unanimement reconnues. Elle est, de ce fait, le support d'activités de tourisme et de loisirs en pleine expansion. Or les exigences et les mutations actuelles qui affectent l'agriculture rendent les tâches d'entretien peu gratifiantes, en particulier dans les zones de bocage. Il est pourtant indispensable de préserver cette qualité paysagère qui concourt grandement au cadre de vie et à l'image de marque de la Basse-Normandie.

L'entretien du paysage apparaît donc comme une nécessité mais ne doit pas constituer une contrainte pour les agriculteurs. Une véritable politique locale relayée par des incitations à rechercher à un plus haut niveau doit être instaurée. En l'occurrence, le Comité avance quelques réflexions en ce domaine. Ainsi, pourquoi ne pas envisager des plans communaux ou intercommunaux d'entretien de zones remarquables aidés en cela par des dotations d'origine gouvernementale. De telles opérations pourraient également être réalisées en liaison avec les grandes agglomérations régionales intéressées par ces zones comme espace de détente pour leurs citoyens.

En outre, des politiques de concours à l'entretien des haies et des bocages doivent être relancées prenant en compte la notion de services rendus à la collectivité par les agriculteurs.

Enfin, le remembrement en tant qu'outil d'aménagement rural doit être valorisé. Utilisé dans cette optique, il permettra avec une efficacité accrue de concilier les objectifs de maintien des activités, d'optimisation des structures d'exploitation et d'entretien du milieu rural".

Après en avoir délibéré;

**A D O P T E**, à l'unanimité moins douze abstentions, l'avis de la Commission n° 5.

**Le Président,**

**Maurice DROULIN**